



Spicy Rallye 2017 !



Bourg, mai 2017

Madame, Monsieur,

Le Rallye des Côtes de Bourg se déroulera :

SAMEDI 10 JUIN 2017

Réservez déjà votre journée ! Plein de nouvelles surprises et d'énigmes passionnantes vous attendent. Vous partirez avec un souvenir inoubliable de notre région et des châteaux viticoles !

Avec un programme toujours riche et varié, alternant visites de vignobles, de chais, et de la région, c'est une occasion rêvée d'aller à la rencontre des hommes et des femmes qui font ce terroir.

L'Office de Tourisme de Bourg pourra aussi vous aider dans la réservation d'un hébergement et vous informer des lieux à visiter lors de votre séjour. Renseignements sur www.tourisme-cotes-de-bourg.fr ou au 05 57 68 31 76.

N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent. Attention : **clôture définitive des inscriptions le 2 juin.** Après il sera trop tard !

Nous serons heureux de vous accueillir pour cette journée de fête !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A très bientôt dans les Côtes de Bourg !

Cordialement.

L'équipe organisatrice



Bulletin d'inscription

A retourner impérativement au plus tard le 2 juin 2017

1 bulletin par équipage !

PROGRAMME RALLYE

- Rendez-vous des équipes entre 8H30 & 9H, à la Maison du Vin / place de l'Eperon/Bourg
- Départ prévu à 9H30 pour les épreuves du matin constituées d'énigmes dans des châteaux de l'appellation.
- Retour des épreuves de la matinée vers 12H30, à la Maison du Vin.
- Déjeuner : prévoir son pique-nique !
- 14H : Départ pour les épreuves de l'après-midi
- Arrivée finale au plus tard à 18H.
- Remise des prix vers 19H30 / soirée musicale et dîner prévus par les organisateurs : prix du repas par personne : 20 € (10 € pour les – de 12 ans).

TARIFS

25 € pour une voiture ou 2 motos / 18 € pour les équipages étudiants

Nom de l'équipage : _____

Noms et prénoms des participants :

- _____
- _____
- _____

Nom et prénom du responsable de l'équipage : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Pour les étudiants : établissement scolaire ou formation : _____

Références carte d'étudiant : _____

Equipage constitué d'une voiture ou de 2 motos (25 €) / / X / € / = / € /

Equipage étudiant constitué d'une voiture ou de 2 motos (18 €) / / X / € / = / € /

/ / Nous serons présents au repas et à la soirée de clôture.

Prix du repas 20 € par personne (10 € pour les – de 12 ans).

Nombre de repas à 20 € / /

Nombre de repas (– de 12 ans) à 10 € / / soit montant total repas / € /

Je vous adresse mon chèque de règlement d'un montant global de / € /

A l'ordre du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg.

MAISON DES VINS DES CÔTES DE BOURG / 1, place de l'Eperon - 33710 Bourg

Tél : 05 57 94 80 20 Fax : 05 57 94 80 29/ <http://www.cotes-de-bourg.com> / mail : info@cotes-de-bourg.com

REGLEMENT DU RALLYE

Article 1 : DEFINITION

La Maison du Vin des Côtes de Bourg organise le samedi 10 juin un Rallye en Côtes de Bourg. Il se compose de 2 circuits (1 le matin, 1 l'après-midi) qui ont pour but d'amener les concurrents dans des châteaux de l'appellation et de circuler sur les routes de la région. Il s'agit d'épreuves qui se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation.

Article 2 : PARTICIPATION

Ce rallye est ouvert à tous les citoyens, âgés de 18 ans à la date de la participation au jeu.

Article 3 : VEHICULES ou MOTOS

Sont admis, les véhicules de tourisme ou les motos, assurés, à jour du contrôle technique et avec carte grise. Les chauffeurs de ces véhicules doivent être titulaires d'un permis de conduire B ou un permis moto valide à la date du rallye, et s'engagent à ne pas consommer d'alcool durant la totalité de l'épreuve. Les équipes ne remplissant pas ces critères seront éliminées par les organisateurs.

Articles 4 : ENGAGEMENTS

Votre inscription sera définitive lorsque nous serons en possession des éléments suivants :

- du dossier d'inscription accompagné de votre chèque de paiement, à l'ordre du Syndicat Viticole des Côtes de Bourg
- du règlement signé

Attention : la décharge ci-jointe est **à nous remettre le jour du départ** complétée et signée. Les voitures ne remplissant pas ces conditions ne pourront en aucun cas participer au rallye.

Article 5 : PROGRAMME

- **A partir de 8H30 :** Accueil des participants **à la Maison des Vins des Côtes de Bourg**, 1 place de l'Eperon, 33710 Bourg
- **9H30 :** départ pour les épreuves du matin
- **A partir de 12H00 :** Rendez-vous pour le Pique-nique dans le jardin de la Maison du Vin ; le pique-nique est à prévoir par les concurrents / pas de restauration prévue le midi
- **14H :** Départ pour les épreuves de l'après-midi
- **17H00 :** Retour des dossiers **à la Maison des Vins des Côtes de Bourg**
- **17H – 18H :** Quartier libre dans la ville de Bourg
- **18H00 :** Rendez-vous pour la dernière épreuve à la Maison des Vins ! attention à ne pas arriver trop tard !!!
- **19H30 :** Remise des prix
- **20H30 :** Dîner et soirée musicale
- **24H00 :** Clôture de la soirée. Les organisateurs dégagent toute responsabilité sur les incidents survenus au-delà de cet horaire.

Article 6 : PENALITES

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute équipe ne respectant pas le présent règlement ou les consignes données tout au long de la journée.

Article 7 : CLASSEMENT & PRIX

Seront déclarées gagnantes, les 3 équipes ayant cumulé le plus grand nombre de points sur l'ensemble des questions et des épreuves de la journée. En plus des 3 gagnants, des prix spéciaux seront décernés jusqu'à la 20^e équipe. Un lot de consolation sera remis à chaque équipage suivant.

Le premier prix ne pourra pas être attribué à un équipage ayant déjà remporté ce prix dans les 3 dernières années. Dans ce cas, l'équipage sera déclassé en seconde position.

En aucun cas la vitesse sera un critère d'attribution de points, et les concurrents ne respectant pas les limitations seront disqualifiés.

Article 8 : DESCRIPTION DES LOTS (Les lots sont prévus pour 1 équipage de 4 personnes maximum).

1^{er} Prix : 1 séjour de 8 jours/7 nuits au Domaine de Fayence – Côte d'Azur.

2^{ème} Prix : Le poids en vin du plus lourd de l'équipage.

3^{ème} Prix : 4 places pour participer à un match de football au nouveau stade de Bordeaux pour la saison 2017/2018 (nous contacter pour réserver).

4^{ème} Prix : 4 places pour participer à un match de rugby de l'Union Bordeaux Bègles (UBB) pour la saison 2017/2018 (nous contacter pour réserver).

5^{ème} Prix : 36 bouteilles de vin de Côtes de Bourg.

6^{ème} : 30 bouteilles de vin de Côtes de Bourg.

7^{ème} Prix : 24 bouteilles de vins de Côtes de Bourg + 1 magnum

8^{ème} Prix : 24 bouteilles de vin de Côtes de Bourg

9^{ème} Prix : 4 places pour participer à un match de hockey sur glace avec les Boxer de Bordeaux pour la saison 2017/2018 (nous contacter pour réserver).

10^{ème} Prix : 18 bouteilles de vin de Côtes de Bourg + 1 magnum

11^{ème} Prix : 18 bouteilles de vin de Côtes de Bourg

12^{ème} Prix : 12 bouteilles de vin de Côtes de Bourg + 1 magnum

13^{ème} Prix : 12 bouteilles de vin de Côtes de Bourg

14^{ème} Prix : 6 bouteilles de vin de Côtes de Bourg + 1 magnum

15^{ème} Prix : 6 bouteilles de vin de Côtes de Bourg

16^{ème} Prix : 2 magnums de Côtes de Bourg

17^{ème} Prix : 4 entrées pour la Grotte de Pair non Pair

18^{ème} Prix : 1 tablier + 1 bouteille de Côtes de Bourg

19^{ème} Prix : 3 bouteilles de vins de Côtes de Bourg

20^{ème} Prix : 6 verres Côtes de Bourg

Du 21^{ème} équipage au dernier Un lot de consolation vous sera remis

Article 9 : RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, chaque équipe s'engage à suivre le présent règlement et le jugement des organisateurs.

Article 10 : ANNULATION / CHANGEMENT DE PROGRAMME

En cas d'annulation du Rallye pour des raisons de force majeure, les concurrents seront remboursés des chèques d'inscription. En cas de non-participation au Rallye par une équipe ayant réglé les frais d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître BOUSSARD Francis, Huissier de Justice, 6 rue Paul Raboutet – 33390 Blaye. Le règlement est disponible au Syndicat Viticole des Côtes de Bourg.

Article 12 :

Je reconnais à la Maison des Vins le plein droit à l'exploitation des photos prises pendant le rallye des Côtes de Bourg. La participation à ce rallye implique l'acceptation sans aucune réserve du règlement des différentes épreuves.

Signature du chef d'Equipe

.....

**DECHARGE A NOUS RAMENER
IMPERATIVEMENT LE SAMEDI 10 JUIN 2017
(LE JOUR DU DEPART)**

Chers concurrents,

Nous vous rappelons que vous traverserez tout au long de cette journée des propriétés privées et que vous rencontrerez des personnes habitant les communes.

Aussi, nous vous demandons d'être respectueux des règles de courtoisie, de la nature et de l'environnement.

Vous vous engagez également à respecter les limitations de vitesse et le code de la route. Le circuit a été testé dans ces conditions et le temps donné est largement suffisant.

Bonne chance et amusez-vous bien !

Nous vous demandons de bien vouloir lire le règlement du rallye mis à votre disposition, de nous le retourner signé.

La décharge devra nous être ramenée le jour du départ.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement, et nous nous engageons à en respecter chaque article.

Immatriculation de la voiture : /_____/

Assurance : /_____/

CHAUFFEUR/ NOM : **Prénom :** **Signature :**

NOM : **Prénom :** **Signature :**

NOM : **Prénom :** **Signature :**

NOM : **Prénom :** **Signature :**